

## CAP ÉBÉNISTE

### ⇒ Objectif de la formation

Les métiers de l'art du bois, et en particulier l'ébénisterie, évoluent parallèlement aux changements socioculturels de notre société.

Bien que la technologie et le cadre professionnel n'aient pas profondément changé, on constate néanmoins l'apparition de la mise en œuvre de nouveaux matériaux et de l'utilisation de machines plus complexes.

La culture artistique, les connaissances et les savoir-faire appliqués au métier de l'ébénisterie s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique.

De par sa relation privilégiée avec sa clientèle et sa spécificité, l'ébéniste est amené, en amont comme en aval, à mettre en valeur sa fabrication.

#### CONTEXTE PROFESSIONNEL :

##### ✓ Secteurs d'activités concernés :

- > Fabrication de meubles massifs ou plaqués.
- > Agencements intérieurs.

##### ✓ Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du CAP Ébéniste est appelé à exercer des fonctions d'exécution dans la réalisation d'un meuble à des postes d'usinage manuel ou mécanique, de montage et de finition. Suivant la taille de l'entreprise, ces activités peuvent être unitaires, sérielles et variées.

##### ✓ Définition des emplois :

- > Travail à l'atelier, à l'établi, aux machines-outils.
- > Travaux sur machines à bois dont l'utilisation réclame une attention particulière.
- > Relation avec la clientèle.



#### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU TITULAIRE DU CAP ÉBÉNISTE

La réalisation des tâches professionnelles est associée à une réflexion constante, de nature fonctionnelle et culturelle. Cette réflexion conduit à des choix déterminants pour la réalisation d'un produit de qualité.

À partir d'instructions écrites ou orales relatives à la réalisation de tout ou partie d'ouvrages, le titulaire du CAP devra être capable d'assurer les tâches suivantes :

- ✓ lire et décoder les plans de meubles ;
- ✓ tracer des éléments de construction du mobilier ;
- ✓ préparer les postes de travail ;
- ✓ usiner un ensemble ou un élément de meuble ;
- ✓ mettre en œuvre le placage et réaliser les frisages ;
- ✓ réaliser le montage de tout ou partie d'un meuble ;
- ✓ finir manuellement ou mécaniquement les produits réalisés (ponçage, mise en teinte : cire, vernis, etc.).

### ⇒ Organisation de la formation

#### Durée de la formation :

- ✓ Cas général : 3 années de formation

#### Alternance :

- ✓ 13 semaines au CFA et 34 semaines en entreprise par an

## ⇒ Conditions d'admission

L'accès à ce CAP par la voie de l'apprentissage est ouvert aux jeunes :

- ✓ de 16 à 25 ans, ou bien de 15 ans à la condition d'avoir au moins un niveau 3<sup>ème</sup>,
- ✓ quel que soit leur niveau de formation (à l'exception des jeunes de 15 ans qui doivent avoir un niveau 3<sup>ème</sup>)

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage de trois ans avec une entreprise dont les activités recouvrent le référentiel professionnel de ce diplôme, par le rendez-vous d'inscription à BTP CFA Vendée, et par le nombre de places disponibles au CFA.

## ⇒ Les moyens mis en œuvre

Le Centre a établi un contenu de formation pour développer les savoirs et les savoir-faire des jeunes afin de les adapter aux exigences de l'entreprise.

### ✓ Formation Générale :

Expression Française et Ouverture sur le Monde, Mathématiques Appliquées, Economie Familiale et Sociale.

### ✓ Formation Professionnelle

Technologie Professionnelle, prévention des accidents, dessin technique et d'art, lecture de plans, métré, exercices pratiques complémentaires, histoire de l'art, les styles.

### ✓ Utilisation des Moyens d'Autoformation

Centre de Ressources et d'Aide à la Formation, Salle Multimédia, Salle Informatique, Audiovisuel.

## ⇒ Les poursuites de formation

Le titulaire de ce CAP peut ensuite poursuivre en Brevet Technique des Métiers (BTM) Ébénisterie au CIFAM de la Chambre des Métiers de Loire-Atlantique.

Il est aussi possible d'évoluer vers les diplômes suivants :

- ✓ Brevet de Technicien Supérieur Productique Bois et Ameublement (BTS)
- ✓ Brevet des Métiers d'Art (BMA - option ébéniste)
- ✓ Baccalauréat Professionnel Métiers d'art
- ✓ Brevet Professionnel des Industries du Bois (BPIB)

